

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ FUTSAL



Réunion restreinte du lundi 02 février 2026

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1- Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2- Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3- Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche, 4- Protège-tibias

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase

4- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le lundi 14h de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations. Le club recevant doit s'assurer de la disponibilité du gymnase au plus tard 72h avant la rencontre.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela, il faut utiliser la procédure de demande de changement via Footclubs le lundi 14 h précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 17h00.

La veille du match à 17h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

FUTSAL D1

DESIGNATION DES ARBITRES

RAPPEL = A partir des matchs retours, la CDA désignera 2 arbitres à la charge des deux clubs

FUTSAL D2

54778505 : LES GRANDS DU QUARTIER 1 / CHEVILLY LARUE ELAN 2 Futsal D2-B du 18/10/2025 reporté au 03/01/2026

Réception de la feuille de match papier, rencontre non disputée, information de l'arbitre officiel qui indique créneau non disponible, autre match déjà en cours.

La commission :

-Reporte la rencontre au 24/02/2026. Vacances scolaires pensez à demander et réserver le gymnase.

54778421 : VITRY ASC 1 / FUTSAL CLUB CHOISY 1 du 31/01/2026

Retour de la décision de la Commission de Discipline du 27/01/26 ***mise hors compétition de l'équipe de VITRY ASC 1 du championnat Futsal Seniors D2-A. AVIS AUX CLUBS CONCERNES.***

MATCHES REMIS

55261713 : BOISSY FC 1 / VITRY ASC 2 du 21/01/2026 Futsal C VdM reporté au 04/02/2026

54778516 : GENTILLY AC 2 / LES GRANDS DU QUARTIER 1 Futsal D2-B du 22/11/2025 reporté au 14/02/2026

55261724 : FUTSAL CLUB CHOISY 1 / VSG FUTSAL 1 17/01/2026 Futsal C VdM reporté au 14/02/2026

55441970 : KB FUTSAL 2 / AS HAY 94 FUTSAL C VdM du 14/02/2026

54778505 : LES GRANDS DU QUARTIER 1 / CHEVILLY LARUE ELAN 2 Futsal D2-B du 18/10/2025 reporté au 24/02/2026

COUPE VAL DE MARNE FUTSAL

Le tirage des 1/8^e de finale de la Coupe du Val de Marne Senior Futsal a été effectué le **02 février 2026** par **M. Driss TAFININE CTD**.

Les rencontres se dérouleront sur le gymnase du 1er nommé au cours de la semaine du 23 au 28 février 2026.

Attention vacances scolaires.

Les équipes du même club se rencontrent dès les 1/8^e finale.

-1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

Equipes qualifiées :

B2M FUTSAL 1, B2M FUTSAL 2, MAISONS ALFORT FC 1, CHAMPIGNY CF 2, CHAMPIGNY CF 1, CHEVILLY LARUE ELAN 1, RUNGIS US 1, C'NOUES 2, VITRY ASC 3, VERS L'AVANT FC 1, FRESNES FUTSAL 94 1, GENTILLY AC 1 et VENOM FUTSAL 1.

55261720 : C'NOUES 2 / VITRY ASC 1 C VDM Futsal du 04/02/2026

Forfait général de l'équipe de VITRY ASC 1, *le club de C'NOUES est qualifié pour la suite de la Compétition.*

55261724 : FUTSAL CLUB CHOISY 1 / VSG FUTSAL 1 du 17/01/2026 remis au 14/02/2026

Match de Coupe de Paris, le même jour pour VSG Futsal. *La Commission reporte la rencontre à date ultérieure.*

En attente du résultat :

55261713 : BOISSY FC 1 / VITRY ASC 2 du 21/01/2026	04/02/2026
55441970 : KB FUTSAL 2 / AS HAY 94 FUTSAL 1	14/02/2026

Tirage au sort :

Match N°1 : B2M FUTSAL 2 / B2M FUTSAL 1 C VdM au 26/02/2026
Match N°2 : CHAMPIGNY CF 2 / CHAMPIGNY CF 1 C VdM au 28/02/2026
Match N°3 : VITRY ASC 3 / BOISSY FC 1 ou VITRY ASC 2 C VdM 27/02/2026
Match N°4 : VERS L'AVANT FC / CHEVILLY LARUE ELAN 1 C VdM 27/02/2026
Match N°5 : VENOM FUTSAL 1 / MAISONS ALFORT FC 1 C VdM au 27/02/2026
Match N°6 : C'NOUES 2 / GENTILLY AC 1 C VdM au 01/03/2026
Match N°7 : RUNGIS US 1 / KB FUTSAL 2 ou AS HAY 94 FUTSAL 1 C VdM 27/02/2026
Match N°8 : FRESNES FUTSAL 1 / FUTSAL CLUB CHOISY 1 ou VSG FUTSAL 1 C VdM du 26/02/2026

FMI ou Feuilles de match manquantes

Après 2 appels de feuille de match – Match perdu par pénalité au club recevant (Article 44.2 DU RSG 94)

Appel de Feuille de Match

(Rappel RSG 94) 44.2 – Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.